

COMMUNE :	AMANCE 10140
PROJET :	PROJET D'AMENAGEMENT DES PARCELLES 1AU
Chef de projet :	Jean-Michel PIETREMONT
téléphone :	03 25 41 37 36
messagerie électronique :	commune-amance@wanadoo.fr
date de mise à jour :	26/03/2024
PROBLEMATIQUE/ENJEUX /CONSTATS	<p>Le PLUI de la commune d'Amance (10140) a été mise à jour en 2019. Ce document prévoit la mise en oeuvre d'une parcelle propriété de la commune (parcelle 37) dans la zone 1AU (avant 2030) et 2AU (après 2030).</p> <p>La parcelle 1AU utilisable immédiatement est d'une surface de 4530m².</p> <p>La parcelle 2AU utilisable après 2030 est d'une surface de 5074m².</p> <p>Le PLUI sera révisé en 2026. La zone 2AU de la parcelle 37 sera modifiée et passera en 1 AU, la surface constructible sera de 9604 m² sur cette parcelle.</p>
OBJECTIF	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver le bénéfice des zones constructibles avant 2030 - redynamiser la commune par apport de populations nouvelles, en accueillant des familles.
PLAN D'ACTION / ETAT D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et solliciter un bureau d'étude pour la pré-étude permettant d'intéresser un promoteur immobilier
MONTANT TOTAL DU PROJET	À définir
SUBVENTIONS ATTENDUES	À définir
FACTEURS CLÉS / DIFFICULTÉS	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier la nature de l'habité souhaité par la municipalité <p>Premier promoteur identifié : EWER WATT -Chief Operating Officer 06 37 89 70 15 6, Square de l'Opéra-Louis Jovet, 75009 PARIS https://www.everwatt.com- Contact pris le 26/03/2024. Transmission des éléments du PLUI</p>
SOUTIEN NÉCESSAIRE	<p>Lobbying auprès de administrations concernées</p> <p>Susciter l'intérêt des promoteurs immobiliers</p>